

**Motion Isabelle Chevalley et consorts demandant une modification du règlement  
d'application de la loi vaudoise sur l'énergie visant à restreindre l'usage du mazout comme  
moyen de chauffage**

Le pétrole est un élément bien trop précieux pour être brûlé. Il est la base de milliers de produits : plastique, peintures, vêtements synthétiques, médicaments, cosmétiques, et j'en passe, sont issus du pétrole. La production d'un pneu de 11 kilos utilise environ 6 kilos de pétrole. C'est ainsi que tout accroissement du prix du baril de 1 dollar coûte 20 millions de dollars à l'entreprise Goodyear. Lorsque nous dirons à nos petits-enfants que nous brûlions du pétrole pour nous chauffer, ils nous prendront pour des fous !

Si nous pouvons encore compter sur le pétrole pendant un certain temps, c'en est fini du pétrole bon marché. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder le prix du baril, qui a une tendance marquée à la hausse, même s'il a des hauts et des bas. Et l'extraction de ce précieux liquide coûtera de plus en plus cher. Il faudra donc le réserver à la pétrochimie. Devant le choc pétrolier chronique qui s'annonce, tout gouvernement deviendra impopulaire, quoi qu'il fasse. Mais on n'attend pas d'un gouvernement qu'il soit populaire mais qu'il assure un avenir énergétique sûr à son pays.

L'article 1 de la loi vaudoise sur l'énergie dit qu'il faut promouvoir un approvisionnement énergétique suffisant, sûr et économique. Aujourd'hui, il n'est pas possible de donner une telle garantie sur le mazout. Nous ne savons pas si nous pourrions approvisionner notre pays encore longtemps avec du mazout à un prix raisonnable. Dès lors, il est de notre responsabilité de ne plus laisser installer des chauffages à mazout dans les nouvelles constructions. Pour les rénovations, il faut laisser un peu plus de souplesse, comme l'article 6 de la loi le prévoit déjà étant donné certaines complications que cela peut poser. Mais le remplacement d'un chauffage à mazout par un chauffage à mazout, même plus efficace, devra être justifié. Si des alternatives économiquement supportables existent, elles devront être privilégiées.

Aujourd'hui, très peu de propriétaires font le choix du mazout pour une nouvelle construction. Seuls les promoteurs proposent encore ce type de chauffage désuet, car ils ne se soucient pas des charges qu'il générera à l'avenir. Si ces promoteurs ne sont pas responsables de l'approvisionnement énergétique du pays, l'Etat lui l'est et doit donc prendre des mesures afin que ses citoyens ne se retrouvent pas dans des situations dramatiques d'ici peu de temps.

Nous demandons ainsi au Conseil d'Etat de modifier le règlement d'application de la loi sur l'énergie afin de ne plus permettre l'installation de chauffage à mazout dans des nouvelles constructions et d'en limiter les changements dans les rénovations.

Georges Clémenceau a dit : "Il faut savoir ce que l'on veut. Quand on le sait, il faut avoir le courage de le dire; quand on le dit, il faut avoir le courage de le faire".

Saint-George, le 7 octobre 2008

Isabelle Chevalley, députée



*Demande passage à commission,  
Ne souhaite pas développer*

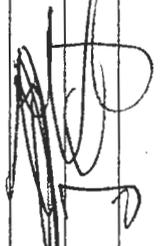
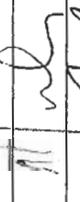
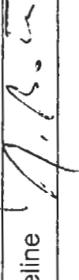
08-167-053



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne  
Déposé le 7 OCT. 2008  
Scanné le 8.10.08

*ave  
M*

## Liste des députés signataires – état au 29 janvier 2008

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Ducommun Philippe
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Dufour Claude-Eric
Amarelle Cesla	Chatelain André	Durussel José
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Epars Olivier 
Apothéoz Stéphanie	Chollet Jean-Luc	Fardel Claude-André
Aubert Mireille	Chollet Jean-Marc 	Favez Jean-Michel
Baehler Bech Anne	Christen Jérôme	Favrod Pierre-Alain
Ballif Laurent	Clot Bertrand	Feller Olivier
Bally Alexis 	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves
Bavaud Sandrine	Cornaz-Rovelli Valérie	Fiora-Guttman Martine
Bernhard Maximilien 	Cornut Michel	Freymond Cantone Fabienne
Berseth Verena	Courdesse Régis 	Gaille Pierre-André
Bolay Guy-Philippe	De Preux Patrick	Gaudard Jean-Pierre
Bonjour Eric 	Debluè François	Gay Vallotton Michèle
Bonny Dominique-Richard 	Décaillet Anne	Gfeller Olivier
Borel Bernard	Décosterd Anne	Girardet Lucas
Borloz Frédéric 	Delacour André 	Gardon Julien
Botting-Pittet Jaqueline 	Depoisier Anne-Marie	Glutz Félix
Brélaz François	Deriaz Philippe	Golaz Florence
Buffat Marc-Olivier	Desmeules Michel	Golaz Olivier
Buffat Michaël	Despot Fabienne 	Gorrite Nuria
Cachin Jean-François	Devaud Grégory 	Grandjean Pierre
Calpini Christa 	Dind Claudine	Grognuz Frédéric
Capt Gloria	Dolivo Jean-Michel	Guignard Jean

# Liste des députés signataires – état au 29 janvier 2008

Guignard Pierre	Métraux Béatrice	Rochat Pierre
Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rod Armand
Haldy Jacques	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haury Jacques-André 	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Jaquet-Berger Christiane	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquier Rémy	Montangero Stéphane 	Saugy Roger
Jufer-Tissot Nicole	Mossi Michele	Savary Marianne
Jungclaus Delarze Suzanne	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe
Junod Grégoire	Pache Rémy	Schwaar Valérie 
Kaelin Pierre	Papilloud Anne	Schwab Claude
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Silauri Alessandra
Kernen Olivier 	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Kohli Dominique	Perrin Jacques	Streit Christian 
Labouchère Catherine	Pertusio Mario-Charles 	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël 	Peters Lise	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Pierre-André	Venezelos Vassilis
Manzini Pascale	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Marendaz André 	Randin Philippe	Volet Pierre
Martinet Philippe 	Rapaz Pierre-Yves	Walther Eric
Mattenberger Nicolas	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Mayor Olivier 	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Maystre Tinetta	Rey-Marion Ailette	Wyssa Claudine
Melly Serge 	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Mercier Pierre-Alain	Rochat Nicolas	Zwahlen Pierre